Le B.A BA du chauffage au bois

INTOX CO

Depuis quelques années, le bois est de plus en plus utilisé comme combustible pour le chauffage. Malgré ces avantages, utilisé dans de mauvaises conditions, le bois est source de polluants, notamment de poussières fines, voire de monoxyde de carbone, qui peuvent avoir des effets sur notre santé.

Bien choisir son appareil : préférer un insert fermé à un foyer ouvert ; cela évite la dispersion des fumées dans le logement.

Utiliser un combustible de qualité :

du bois sec, non résineux et non traité par des produits chimiques, de préférence porteurs de labels ou de marques de qualité.

Ne pas utiliser un brasero ou un barbecue à l'intérieur.

Bien régler son appareil et assurer l'arrivée d'air frais : cela limitera les émissions de fumées, particules et de monoxyde de carbone.

Bien stocker le bois :

préférer un abri couvert à l'extérieur ou un local sec et ventilé, de préférence surélevé par rapport au sol.

Bien entretenir son appareil :

- Vider fréquemment le cendrier et nettoyer régulièrement la cheminée/le poêle
- Faire entretenir tous les ans votre appareil par un professionnel qualifié
- Faire ramoner les conduits de fumée une fois par an de manière mécanique par un professionnel qualifié (attestations obligatoires pour les assurances)

Le charbon : à utiliser avec précaution !

INTOX CO

Pour se prémunir du froid, certains foyers utilisent encore des poêles à charbon.
Pour éviter tout accident qui pourrait être fatal pour vous et votre famille, veillez à :

N'allumer votre appareil que lorsque la différence de température avec l'extérieur est importante : il ne faut pas l'allumer en période de « redoux ».

Réaliser un ramonage mécanique au minimum une fois par an : c'est indispensable. Il doit être réalisé par un professionnel.

Faire brûler des feuilles de journal afin de chauffer le conduit à l'allumage et vérifier qu'il y a bien du tirage.

Vider le cendrier et effectuer le décendrage du foyer plusieurs fois par jour (si possible trois fois).

Faire attention à l'apport d'air et bien régler le thermostat en fonction de la combustion. La présence d'une entrée permanente d'air frais dans la pièce où se trouve l'appareil est essentielle pour avoir une bonne combustion.

appa

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Quels sont les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone (CO) ?

Apprendre à les identifier :

Les symptômes d'une intoxication, surtout s'ils apparaissent dans un même lieu ou chez plusieurs personnes vivant ensemble, doivent vous faire penser à une intoxication au monoxyde de carbone.
Il faut agir vite car il peut en quelques minutes vous faire perdre connaissance.

Ce gaz peut également laisser des séquelles importantes et être mortel en cas d'intoxication aiguë.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore et incolore, pouvant être mortel. Tous les appareils de chauffage à combustion peuvent produire du monoxyde de carbone, s'ils sont anciens, mal entretenus, mal réglés ou utilisés dans des conditions inadaptées.

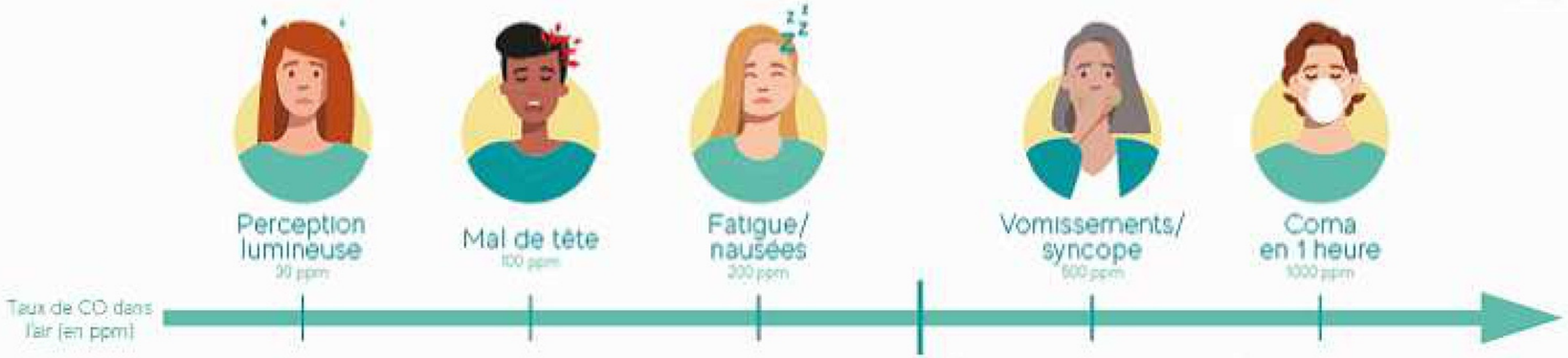

Intoxication chronique (petites doses répétées)
à ne pas confondre avec une intoxication alimentaire ou des symptômes grippaux

Intoxication aiguë (doses importantes)
incapacité à se déplacer

Pourquoi signaler des intoxications au monoxyde de carbone ?

En quoi est-ce important ?

L'objectif des signalements est de collecter les données relatives aux circonstances de survenue des intoxications au monoxyde de carbone et leur gravité.
Dans ce cadre, Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, doit la signaler au système de surveillance.

A noter :

Plus le signalement est effectué tôt et de manière exhaustive à l'Agence régionale de santé, plus les mesures conservatoires peuvent être prises rapidement sur un plan technique et pratique de façon à écarter le danger d'exposition et la récidive.

Deux enquêtes peuvent être déclenchées :

une **enquête médicale** afin de confirmer l'intoxication au CO et de décrire la gravité des symptômes et la prise en charge des personnes intoxiquées

une **enquête environnementale** afin d'identifier la source d'intoxication, de mettre en sécurité l'installation dans le but d'éviter des récidives.

Bon à savoir ! Les accidents domestiques liés aux appareils à combustion (dont plus de la moitié liés à des appareils à gaz) constituent les principales sources d'intoxication en 2017. Les principaux facteurs favorisant des intoxications sont les défaillances des appareils, le manque d'aération des locaux et un défaut d'évacuation.

Quels gestes appliquer pour éviter les intoxications ?

Apprendre les bons gestes :

Chauffage d'appoint (gaz ou pétrole)
Ne pas faire fonctionner les appareils plus de 2h consécutives.

Installation de détecteurs
Les détecteurs de fumée préviennent le risque d'incendie mais ne détectent pas le monoxyde de carbone : il est donc recommandé d'installer un détecteur de CO en complément. Assurez-vous que ces détecteurs contiennent des piles.

Entretien annuel
Faites vérifier chaque année vos installations de chauffage et ramoner mécaniquement par un professionnel l'ensemble des conduits d'évacuation des fumées.

Ventilation du logement
Ne jamais boucher les systèmes de ventilation, les entrées d'air et aérer quotidiennement même en hiver.

Que faire en cas d'urgence ?

Si vous pensez être victime d'une intoxication au CO : **aérer immédiatement** le logement, couper les appareils de chauffage, **évacuer** les locaux et appeler les secours (112 n° d'urgence européen - 18 Pompiers - 15 SAMU).

Comment concilier économie d'énergie et bien-être chez soi ?

C'est possible en appliquant ces quelques gestes :

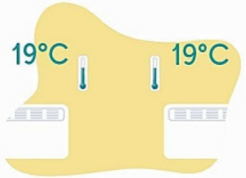

Régler tous les radiateurs d'une pièce à la **même température**.

Aérer plusieurs fois par jour votre logement en ouvrant les fenêtres pendant **5 à 10 min par jour permet de renouveler et assécher l'air** sans refroidir les parois du logement même en hiver.

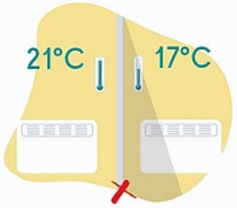

Eviter les écarts de plus de 2°C entre les pièces.

La température recommandée dans les logements est de 18-20°C : sachez que **passer de 20°C à 19°C** vous permettra de diminuer la consommation d'énergie de **7%**.

Faire **entretenir régulièrement** votre **chaudière** réduit de **8 à 12%** l'énergie consommée et limite les risques d'intoxications au **monoxyde de carbone**.

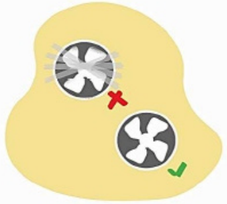

Ne jamais boucher les entrées et sorties d'air, et les nettoyer régulièrement pour y éviter l'accumulation des poussières. Un intérieur aéré, permet de limiter également les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Adapter la température en fonction de l'**occupation** de la pièce.

Eteindre les radiateurs lors de l'ouverture des fenêtres.

Le saviez-vous ? Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, pouvant être mortel, que nos sens ne détectent pas. Il peut être émis par les chauffages à combustion, s'ils fonctionnent mal ou si la pièce est mal aérée. Cependant, les conseils ci-dessus vous permettront de limiter les risques d'intoxication

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'entretien annuel des appareils de chauffage

Un indispensable pour un logement sans monoxyde de carbone

Les chauffages au gaz, au bois, au pétrole ou au charbon peuvent dégager du monoxyde de carbone qui ne se voit pas, qui ne se sent pas et qui peut être mortel.

Il est important de faire **entretenir ses appareils de chauffage tous les ans**, avant l'hiver, **par un professionnel** : chaudière, conduit chauffe-eau, poêle, cheminée...
Lorsque le logement est en location, l'entretien est à la charge du **locataire.**

Demandez au **professionnel** ayant effectué l'**entretien de votre appareil**, une **« attestation d'entretien »** prouvant que l'appareil est bien entretenu.

Lors de l'**installation d'une chaudière au gaz par un professionnel**, demandez lui une **« attestation de conformité »** prouvant ainsi le respect des normes en vigueur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité